



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/577
S/17419
26 août 1985

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 35 de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 26 août 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne, dont le Grand-Duché de Luxembourg assure actuellement la présidence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué publié à Luxembourg le 25 août 1985 par les Etats membres de la Communauté européenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) A. PHILIPPE

* A/40/150.

ANNEXE

Communiqué de presse publié à Luxembourg le 25 août 1985

Lors de leur réunion de Helsinki le 31 juillet, les Ministres des affaires étrangères des Dix, ainsi que de l'Espagne et du Portugal, ont délibéré des politiques à poursuivre en vue de contribuer à l'abolition de l'apartheid.

Les Ministres ont à cette occasion décidé d'envoyer une mission en Afrique du Sud comprenant les Ministres des affaires étrangères du Luxembourg, de l'Italie et des Pays-Bas ainsi qu'un membre de la Commission pour faire connaître leurs vues et discuter des graves développements intervenus dernièrement en Afrique du Sud, sur la base des préoccupations exprimées par les Dix dans leurs récentes déclarations.

En affirmant leur appui à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 21 août sur l'Afrique du Sud, les Dix, ainsi que l'Espagne et le Portugal, notent, après examen du discours du Président sud-africain du 15 août, que ce texte ne répond pas à leur attente et contient des intentions sur lesquelles des éclaircissements devraient être fournis par le Gouvernement sud-africain.

Ils constatent que les mesures demandées par eux dans leur déclaration du 22 juillet n'ont pas été prises et que la situation de violence se poursuit.

Les Dix, ainsi que l'Espagne et le Portugal, estiment que le Gouvernement sud-africain doit sans tarder prendre des mesures concrètes et ils insistent sur l'urgence d'ouvrir sans délai un dialogue réel avec les représentants authentiques de la population noire.

C'est dans cet esprit que la Troïka au niveau ministériel entreprendra sa mission en Afrique du Sud entre le 30 août et le 1er septembre.

Les Ministres ont l'intention de rencontrer, outre les autorités gouvernementales sud-africaines, des personnalités représentatives des milieux politiques, socio-économiques, religieux et culturels, à quelque communauté qu'elles appartiennent. Ces contacts inclueront l'opposition officielle et non officielle. Ils ont demandé notamment de pouvoir s'entretenir avec M. Nelson Mandela.

La mission de la Troïka doit être considérée comme un nouvel effort des Dix, ainsi que de l'Espagne et du Portugal, en vue de contribuer à l'abolition de l'apartheid.

Faute de progrès sensible dans un délai raisonnable, ils se réservent de réexaminer leur attitude.
